



Expertise pour prolongation d'un temps partiel thérapeutique

Par **sev01011973**, le **28/12/2017** à **11:37**

Bonjour

Je suis monitrice éducatrice dans la fonction publique hospitalière.

Je suis en accident de travail depuis le 8 janvier 2016.

Après deux expertises pour reconnaissance de l'accident de travail et pour la mise en place d'un temps partiel thérapeutique, mon employeur demande une nouvelle expertise pour prolonger ce temps partiel thérapeutique de trois mois.

Je suis actuellement en temps partiel thérapeutique jusqu'au 12/01/2018.

Dans l'attente de cette expertise, quelle sera ma situation professionnelle à partir du 13 janvier 2018?

Puis-je continuer à exercer à temps partiel thérapeutique?

Dois-je être en arrêt et attendre ce rendez-vous d'expertise?

Mon employeur m'a prévenu oralement que si l'expertise ne validait pas cette prolongation, je lui serais redevable des heures non effectuées.

Merci de vos conseils.